

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 juin 2017



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. ROZOY

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - M. FAVERJON - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - Mme FERRIERE - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme MILLE - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. DESEILLE (pouvoir MME TROUWBORST) - Mme TENENBAUM (pouvoir MME KOENDERS) - M. MARTIN (pouvoir MME JUBAN) - M. DECOMBARD (pouvoir M. ROZOY) - Mme HILY (pouvoir MME HERVIEU) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. LOVICHY) - M. CHEVALIER (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. HOUPERT - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Rénovation de divers bâtiments – Demandes de subventions

Monsieur Masson, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 20 mars 2017, vous avez décidé de solliciter des subventions relatives aux travaux à réaliser dans divers bâtiments municipaux et validé les plans de financement correspondants.

Il vous est aujourd'hui proposé d'une part, de modifier le plan de financement initial des opérations à engager au Musée d'art sacré et à la Bibliothèque Municipale et, d'autre part, de déposer de nouvelles demandes d'aides pour les prestations à réaliser dans les établissements sportifs suivants : gymnase Carnot, stade Epirey et Centre Sportif La Source.

- **Restauration des parties dégradées de l'entablement de l'ancienne chapelle Sainte-Anne – Musée d'Art Sacré**

Après étude de la demande d'aide, les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bourgogne-Franche-Comté ont indiqué que l'enveloppe de travaux éligibles s'élève à 65 986 € HT (honoraires et travaux) et qu'une subvention pourra être accordée à la Ville au taux de 33%.

Une aide d'un montant identique pourra être attribuée par le Conseil Départemental.

En conséquence, le plan de financement relatif à ce projet est modifié comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

- **Bibliothèque municipale – Isolation des combles de la Salle des Devises**

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, dans le cadre des crédits qui lui sont alloués pour l'exercice 2017 au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, sera en mesure d'apporter une aide financière pour la réalisation du projet à hauteur de 27 375 € pour une dépense éligible de 54 751€ HT.

Une aide d'un montant de 13 688€, soit 25% de la dépense éligible, pourra être attribuée par le Conseil Départemental au titre du programme « Edifices protégés des collectivités ».

En conséquence, le plan de financement relatif à ce projet est modifié comme indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération.

- **Gymnase Carnot – Réfection couverture – bardage - vestiaires**

Le gymnase Carnot, propriété de la Ville de Dijon, situé dans l'enceinte du lycée CARNOT a été construit en 1974.

Un sinistre lié à la chute de 4 châssis vitrés le 29 novembre 2016, a engendré la mise en sécurité du site par la suppression de l'ensemble des châssis vitrés haut et leur obturation par des panneaux bois.

Par ailleurs, le bardage existant, translucide et non-isolant, est l'élément d'ouvrage du bâtiment le plus dégradé qui nécessite une réfection complète.

Enfin, il est proposé, durant cette même période de travaux, de procéder à la rénovation de la peinture des vestiaires et des blocs-sanitaires afin d'améliorer le confort des utilisateurs.

En résumé, l'opération comprend :

- la suppression définitives des châssis vitrés hauts du gymnase,
- la dépose de l'ancien bardage pvc ondulé,
- la mise en place d'un bardage neuf isolant en polycarbonate alvéolaire sur les façades Est et Ouest du bâtiment, non compris le traitement des façades de la partie vestiaires,
- la mise en peinture des vestiaires et blocs-sanitaires du bâtiment.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 61 534 € HT.

Le planning prévisionnel de l'opération prévoit une réalisation en juillet/août 2017 pendant la période de vacances scolaires.

- **Stade Epirey – Rénovation du terrain de football**

Des crédits ont été votés au budget 2017 pour rénover le terrain de football du stade Epirey afin de l'homologuer au niveau 5 FFF pour le club local qui évolue au niveau Promotion de District ou Ligue selon les années.

Ce terrain est ouvert aux licenciés du club mais également aux scolaires pour une pratique d'entraînements et de matchs.

Le programme prévisionnel de l'opération prévoit une tranche ferme et une tranche optionnelle.

Les prestations de la tranche ferme portent notamment sur les travaux de :

- démolitions et terrassement,
- drainage et arrosage intégré,
- plantation de gazon naturel, traçages,
- pose de main courante, lisses coulissantes, sautoir et agrès sportifs.

En tranche optionnelle, le traitement de la piste d'athlétisme et de la zone de saut en hauteur sont proposés.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à :

- maîtrise d'œuvre : 19 800 € HT,
- tranche ferme : 183 061 € HT,
- tranche optionnelle : 114 430 € HT.

Le planning prévisionnel de l'opération prévoit une durée de travaux de deux mois et demi pour la tranche ferme (de septembre à novembre 2017) et de deux semaines en 2018 pour la tranche optionnelle.

- Centre sportif La Source – Rénovation de l'éclairage intérieur

Les sites sportifs représentent la typologie de bâtiments pour laquelle les coûts d'électricité sont les plus élevés du parc de la Ville de Dijon (27%).

L'étude réalisée sur les sites sportifs a démontré, notamment au regard du temps d'occupation par les utilisateurs et des usages électriques, que ce sont les gymnases qui doivent prioritairement faire l'objet de travaux de rénovation d'éclairage afin d'optimiser les économies d'énergies et les temps de retour sur investissement.

Les coûts estimatifs des travaux de rénovation d'éclairage des 15 gymnases restants (trois d'entre eux ont déjà fait l'objet de travaux en 2016) et les temps de retour bruts de ces investissements ont été chiffrés afin de permettre l'élaboration d'une programmation pluriannuelle de travaux dans 11 de ces 15 gymnases. L'ordre de priorité a, notamment, été établi au regard des réclamations des usagers, du degré de vétusté des installations d'éclairage et des exigences des normes d'éclairage demandées par les différentes fédérations sportives.

Pour 2017, la collectivité a choisi d'intervenir sur le premier site de la programmation élaborée, à savoir le centre sportif La Source, situé dans le centre commercial de la Fontaine d'ouche à Dijon.

Outre la nette amélioration du confort visuel, le passage en technologie LED, moins consommatrice et plus fiable, permet ainsi de réduire à la fois le niveau de consommation énergétique de l'équipement, mais également les besoins de maintenance (heures de main d'œuvre et fournitures). Les gains énergétiques sont évalués à 23,2 MWh / an.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 65 325 € HT.

Le planning prévisionnel prévoit une durée de réalisation de l'opération de deux semaines au cours du dernier trimestre 2017 .

La Ville sollicitera l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de chacune des opérations décrites ci-dessus, au taux maximum, notamment auprès de l'Etat , de la Région, de la Fédération Française de Football Amateur ainsi que du Conseil Départemental de la Côte d'Or, selon les plans de financement détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Enfin, la Ville s'engage à poursuivre l'entretien des installations sportives ci-dessus mentionnées et à en maintenir leur usage à la pratique sportive pendant 10 ans.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver les projets ci-dessus exposés,
- 2 - arrêter le montant de chacune des opérations tel qu'indiqué dans la présente délibération,
- 3 - valider les plans de financement joints en annexe de la présente délibération,
- 4 - décider de solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour le financement de chacune des opérations, au taux maximum, notamment auprès de l'Etat, de la Région, de la Fédération Française de Football Amateur ainsi que du Conseil Départemental de la Côte d'Or,

5 - dire que le financement des opérations sera assuré sur les crédits prévus au budget primitif 2017 et aux budgets des exercices suivants sous réserve de leur inscription,

6 - accepter que la Ville s'engage à poursuivre l'entretien des installations sportives ci-dessus mentionnées et à en maintenir leur usage à la pratique sportive pendant 10 ans,

7- dire que les dispositions de la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2017, pour les travaux à réaliser au Musée d'Art Sacré et à la Bibliothèque Municipale sont inchangées à l'exception des plans de financement,

8 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour la bonne application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ